

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

Admi ALR - PARA - BRU

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

JANVIER
2014



L'ÉTAT SOCIAL NOTRE BOUCLIER COMMUN

70^e année - n°1 - janvier 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROIX [P402047] retour: CGSP place Fontaines, 9/11-1000 Bruxelles



DOSSIER P.4



ÉDITO

Bonne année 2015,
année de l'exclusion
P. 3



IRB

Institutions bruxelloises,
de la complexité
à la créativité P. 7



Admi

Oui, un autre monde
est possible !
P. 9

Domiciliations SEPA

En vue de respecter les législations belge et européenne, à dater du 1/01/2014, toutes les cotisations encaissées via domiciliation (dom80), seront automatiquement transformées en domiciliation européenne (Sepa). Dans le respect de ces législations, toutes les cotisations perçues via domiciliation le seront uniquement mensuellement. Vous ne devez effectuer aucune opération, tout s'effectue automatiquement.

Lieu du crime : Guatemala

Le Guatemala est le lauréat d'un bien triste palmarès : il est devenu le pays le plus dangereux au monde pour les syndicalistes. Détrônant la Colombie, le Guatemala a connu ces cinq dernières années la mort violente de 58 militants et représentants syndicaux. Aucun de ces assassinats n'a été porté devant un tribunal !

Parmi les conséquences dramatiques de cet état de fait, le taux de syndicalisation y a chuté à 1,6 % de la population active. À titre de comparaison, il est de 5 % en Colombie, 3 fois plus peuplée.

C'est dans ce cadre que, le mercredi 27 novembre, la CGSP wallonne (en partenariat avec l'ISP, la FSESP et la CSI), a reçu une délégation de camarades du Syndicat



national des Travailleurs de la santé. Dora Regina et Luis Lara sont venus témoigner de leur situation et tenter de fédérer dans leur combat les forces vives des fédérations syndicales européennes et internationales, ainsi que le Parlement européen.

Leurs nombreux témoignages, pour le moins révoltants, ont profondément ému le public présent. Tandis que les

photos des camarades assassinés ou torturés défilent sur l'écran, nous nous demandons tous comment une telle barbarie est encore possible, où que ce soit sur Terre, en 2013...

Seules la solidarité syndicale internationale et la mise en œuvre effective et coordonnée d'actions de soutien aux travailleurs guatémaltèques et de pressions sur le gouvernement pourront donner l'espoir de la mise en place de mesures préventives, d'enquêtes indépendantes sur les menaces et les crimes, et de la fin de l'impunité. Soyons solidaires !

Pour plus d'information sur la mission de l'ISP, voir le dossier <http://www.world-psi.org/en/issue/solidarity-guatemala>



DANS NOS RÉGIONALES

Centre Nouveau souffle

L'Intersectorielle du Centre reprend un nouveau souffle !!!

Cette année, plusieurs projets se sont concrétisés : un Comité d'audit de la dette, une représentation théâtrale, un Premier mai, des conférences mais aussi ... une formation pour les délégués.

L'équipe, que vous pouvez voir (dans sa quasi-totalité) s'est investie de septembre à novembre dans une formation 1A où diverses notions telles la communication, l'histoire du mouvement ouvrier, le statut, la structure de l'organisation syndicale... ont été abordées.

Nul doute que ces sourires épanouis sont le reflet des liens, du soutien et de la solidarité créés tout au long de ces 10 jours. À très bientôt pour une 1B !



Namur Goûter des rois

Le Comité de la commission « loisirs » de l'Intersectorielle Pensionné(e)s et Prépensionné(e)s de Namur invite ses membres (CGSP) et l'interprofessionnelle (FGTB) au goûter des rois, le 10 janvier 2014 à 14h à la Maison syndicale André Genot, 41 à Namur.

Gâteau des rois et café offerts.

Ambiance musicale.

Accompagnants : 5 €.

Réservation :

Maria Pasquarelli : 0476/366 888

Coraline Quevy : coraline.quevy@cgsp.be

Bonne année 2015, année de l'exclusion

Déjà parler de janvier 2015 en janvier 2014 ne signifie pas un goût particulier pour l'anticipation ou pour la science-fiction. D'autres s'en font une spécialité voire un métier mais la CGSP ne se lance pas dans la voyance.

Certaines décisions du gouvernement prises en début de législature vont générer un vrai drame social en janvier 2015. Il s'agit de l'exclusion des articles 36 titulaires du droit des allocations d'insertion. Il s'agit des jeunes qui, ayant fini leurs études, bénéficient d'allocation en attendant de trouver du travail. Ce droit est maintenant limité à 3 ans ; sans condition d'âge pour les cohabitants et à partir de 30 ans pour les isolés et les chefs de ménages. Cette mesure va toucher dès janvier 2015 quelque 55 000 personnes en Belgique dont 35 000 en Wallonie. Le décompte a été entamé au 1^{er} janvier 2012, il est donc tout à fait inévitable qu'une grande partie de ces exclusions arrive au 1^{er} janvier 2015.

Les cohabitants n'auront pas droit au revenu d'insertion mais généreront quand même pour certains l'intervention des CPAS. La perte pour ces ménages dépassera les 5 000 euros par an.

Les isolés et les chefs de ménage tomberont à charge des CPAS. L'économie nette pour les 15 730 chefs de ménage et les 11 000 isolés représente un coût global de 313 millions d'euros en revenu d'insertion pour une économie brute pour toutes les exclusions de 460 millions d'€, soit une économie nette de 147 millions d'€.

Un drame social pour 55 000 personnes ou familles et des difficultés pour les finances locales qui vont certainement déboucher sur des plans d'assainissement pour les communes qui vont encore amoindrir l'effet net de ces mesures. Pour rappel, l'effet en 2012 des seuls intérêts notionnels dépasse les 6 milliards d'€...

Un scandale sur lequel la FGTB, et particulièrement ses régionales wallonnes, attirent l'attention depuis quelque temps. Jusqu'à présent, le gouvernement reste figé dans son autisme. Nous reviendrons encore dans les prochains mois sur ce qui est, une nouvelle fois, une conséquence de l'austérité décidée et imposée par les gouvernements et la Commission de l'Union européenne.

L'austérité n'est pas une fatalité parce que la crise n'est pas une réalité objective mais la conséquence de décisions politiques.

Battons-nous, le combat sera dur mais nous pouvons le gagner !



*La CGSP
vous souhaite
une superbe année 2014
forte de toutes nos solidarités*

**ACTEURS
DES
TEMPS PRÉSENTS**

L'ÉTAT SOCIAL

Une révolution toujours d'actualité, mais largement impensée

Et si, face à la crise multiforme, nous disposions déjà d'une alternative à portée de main, à savoir l'État social et son fondement politique qu'est la démocratie ? Un État social qui, déployé pleinement au niveau national, permet de faire face au néolibéralisme.



Christophe Ramaux

Pour initier le cycle de formation de troisième niveau, la CGSP wallonne avait invité ce mardi 19 novembre 2013, Christophe Ramaux, Maître de conférences à La Sorbonne et membre des Économistes atterrés.



Les quatre piliers de l'État social

Bien souvent, l'État social est réduit à la seule protection sociale alors qu'il englobe aussi la réglementation des rapports de travail, les services publics et les politiques économiques. Cette réduction n'est pas innocente, car elle occulte certaines évidences qui pourraient contrecarrer l'hégémonie du modèle néolibéral. Cette réduction ôte aussi à l'intervention publique toute prétention d'ensemble et vise à cacher le fait que « l'État social ne se contente pas d'opposer des digues au pouvoir du capital ; il lui retire des sphères entières d'activités. Son fondement politique est la démocratie. Sa vocation est de construire

une société d'égaux afin de donner une consistance sociale à la norme de l'égalité absolue instituée par le suffrage universel. »¹

Une révolution toujours d'actualité

Est ainsi occultée l'évidence selon laquelle les fonctionnaires créent de la richesse. Contrairement à l'idée reçue selon laquelle le secteur public serait improductif et étoufferait le secteur privé par les prélèvements opérés, *les fonctionnaires produisent des valeurs d'usage. Ils produisent aussi simultanément des valeurs monétaires, de la richesse monétaire* (p. 303) et l'impôt, à proprement parler, ne finance donc pas *l'activité du fonctionnaire, il sert à la payer, comme on ne finance pas un pain à la boulangerie, on le paie* (p. 307). Cette réhabilitation de l'impôt et de la dépense publique présente également l'avantage de s'attaquer aux prétendues « charges » sociales et de jeter un autre regard sur la dette publique qui devrait être légitimée.

Les quatre piliers constitutifs de l'État social indiquent également clairement

que nous ne vivons pas dans une économie exclusivement capitaliste : le cadre économique dans lequel nous vivons comprend du marché, du capital, de l'intervention publique et de l'économie sociale et, pour notre économiste atterré, la *réponse relative au dosage entre elles devrait être au cœur du débat démocratique* (p. 351).

L'État social reste donc d'actualité. Tout d'abord, malgré l'objectif du néolibéralisme de casser les quatre piliers qui le constituent, force est de constater que l'État social est toujours là. D'autre part, par opposition avec ce que serine quotidiennement la petite musique lancinante de la pensée unique, la dépense publique n'est pas le mal absolu ! Elle englobe en son sein notamment des prestations sociales en espèce (pensions, allocations de chômage), voire en nature (remboursement des frais pharmaceutiques).

De plus, l'État social est une donnée universelle : même si sa voilure diverge, il est présent partout dans le monde.

Une révolution largement impensée

Quelques obstacles se dressent toutefois sur la voie de l'État social. Tout d'abord, il constitue une révolution largement impensée. Comment expliquer autrement l'existence de trois théories économiques pour expliquer le libéralisme et pratiquement aucune pour l'État social ? Ainsi, le regard que nous portons sur l'État pourrait faire l'objet d'une réflexion plus approfondie : *faut-il concevoir l'intervention publique comme*



NON A L'ETAT SOCIAL "ACTIF", OUI A L'ETAT SOCIAL DE SERVICES PUBLICS

une béquille à l'accumulation du capital ou lui accorder un statut plus ample, une visée plus ambitieuse ? (p. 200). Christophe Ramaux pointe aussi le marxisme qui permet de penser le capitalisme mais sa théorie de l'État ne lui permet pas de penser les deux principaux leviers de l'émancipation que sont l'État social et la démocratie (p. 188).

» Le néolibéralisme zombie

Dans son plaidoyer en faveur de l'État social, Christophe Ramaux ausculte aussi le néolibéralisme. Ainsi, l'effritement de l'État social est notamment dû aux coups de boutoir d'un néolibéralisme très dirigiste qui a utilisé quatre volets pour tenter d'arriver à ses fins : la finance libéralisée, le libre-échange, l'austérité salariale et la contre-révolution fiscale.

Un néolibéralisme qui ne marche pas : la course à l'austérité, la désinflation compétitive risquent de voir le malade mourir guéri comme le montrent la Grèce et le Portugal. La sortie de la crise appelle tout d'abord une remise à plat fondamentale et virulente de ces quatre volets du néolibéralisme. Cela implique assurément de s'attaquer aux lobbies et à la finance dérégularisée et de réhabiliter simultanément l'État social.

Or, la hausse de la dette privée, fruit des réductions salariales et responsable de la crise financière de 2007 à l'origine de la fausse crise des dettes publiques, a permis aux tenants du néolibéralisme de prendre prétexte de cette crise pour pro-

mouvoir un nouveau tour de vis (ce que Christophe Ramaux appelle le grand *hold-up* intellectuel du néolibéralisme). Même s'il a failli, ce néolibéralisme zombie pourrait perdurer, notamment grâce au verrouillage idéologique qu'il a opéré au niveau européen.

» La construction européenne, cheval de Troie du néolibéralisme ?

Pour Christophe Ramaux, c'est en effet en recourant à la mondialisation et à la construction européenne que le dispositif néolibéral a pu effectuer son travail de sape. Et ce détournement par l'Europe permet de contourner l'État social et la démocratie (et de déposséder le peuple). Face à

cette situation, il faut renouer avec une conception progressiste de la nation. Au-delà de l'instrumentalisation rhétorique (*c'est la faute à Bruxelles !*), l'économiste atterré propose d'œuvrer à apporter une solution à la crise de l'euro. À ce sujet, Christophe Ramaux évoque quatre pistes possibles. Le pire des scénarii consisterait à continuer l'euro tel quel. Une autre approche, plus fédéraliste, consisterait à impulser des vrais flux financiers et de réels transferts de solidarité entre États membres. En plus de cette solution de papier (qui ne fonctionne pas à cause de raisons politiques), une autre option (la meilleure pour notre conférencier) serait de promouvoir une inflation interne (en augmentant partout les salaires et les dépenses sociales). Mais, pour cela, il

s'agirait de vaincre la hantise allemande de l'inflation. La dernière solution viserait à remettre en cause l'existence de l'euro. Quoi qu'il en soit, une remise à plat de l'Europe via un Traité simplifié serait indiquée afin que celle-ci apporte la preuve qu'elle peut apporter des avancées sociales.

Ces dernières pourraient se concevoir si une norme européenne impliquait une convergence sociale par le haut et une clause de non-régression sociale comme principes généraux du droit social européen. Pour sa part, Christophe Ramaux plaide en faveur d'une réhabilitation des États sociaux nationaux.

» Sortie de crise

De toute manière, la sortie de la crise économique et financière ne pourra se faire sans rompre avec le néolibéralisme et c'est pourquoi l'État social, adossé à la démocratie, a encore un bel avenir devant lui. Surtout si l'écologie est perçue comme la nouvelle frontière du progrès social permettant à l'État social de reprendre du poil de la bête (isolation du bâti, investissements dans les transports en commun, relocalisation de l'économie...). *La logique de socialisation telle qu'elle a été portée historiquement par l'État social mérite en effet d'être étendue car l'écologie réclame avant toute chose une intervention publique forte* (p. 427). ■

La CGSP wallonne diffuse sur son site Facebook, une série d'interviews de Christophe Ramaux qui prolonge la conférence qu'il a tenue à Namur en novembre dernier.

1. Christophe Ramaux, *L'État social, pour sortir du chaos néolibéral*, Paris, Fayard, 2012, pp. 435-436.

La grogne, la grève et la prise d'otage

Si, précédemment, nous avons souvent évoqué des mots et des tournures qui visaient à édulcorer la réalité afin de disqualifier le conflit, d'autres figures de style sont souvent mises en œuvre, par le monde des médias, pour durcir la réalité. Ainsi, chaque fois qu'un mouvement de grève se déclenche dans le secteur des transports, le terme prise d'otage a tôt fait de fleurir dans les propos des journalistes, hommes politiques et usagers. De même, lorsque les agents des Finances lancent des actions pour dénoncer l'état catastrophique de leur Service public fédéral, la presse titre à loisir : la grogne pourrait s'amplifier.

Cette figure de style, appelée hyperbole, sert plusieurs fins : en recourant à l'expression « usagers pris en otage », le monde journalistique tend à souligner d'une part que les grévistes n'exerceraient plus un droit légitime (celui de faire grève) mais qu'ils commettraient un crime. De là à les qualifier de terroristes, il n'y a qu'un pas qui fut presque franchi récemment lorsqu'une grève à Liège fut qualifiée d'acte « terroriste ». *Le Robert* définit en effet l'otage comme étant « une personne dont on se saisit et que l'on détient comme gage pour obtenir ce que l'on exige ».

Nul doute que Florence Aubenas et les (trop) nombreux journalistes détenus dans le monde doivent apprécier cette banalisation à peu de frais d'une situation autrement périlleuse que celle d'un navetteur qui reste à quai. De plus, cette représentation des choses permet au monde journalistique de se concentrer sur les effets sans devoir, pour autant, évoquer les causes d'un mouvement.

Médias médiocres

Elle permet également de pratiquer le degré zéro du journalisme, à savoir le micro-trottoir où des usagers peu au fait des motifs de l'action (puisque les causes ont été peu explicitées) vont peser sur leur statut de victime. En outre, le micro-trottoir offre cette capacité de réduire un conflit opposant des travailleurs à un gouvernement ou à un patro-



nat à un conflit entre deux fractions du salariat (les grévistes et les usagers)...

En effet, la plupart des reportages ne présentent pas les grévistes comme les salariés, les parents d'élèves ou les usagers des transports en commun qu'ils sont aussi pour la plupart mais comme des professionnels de la grève. Réciproquement, « les personnes gênées par les arrêts de travail ne sont pas identifiées comme des salariés désireux de défendre leurs droits,

susceptibles d'être syndiqués, voire de faire grève. »¹.

Et les pros de la grève de se croiser les bras, car il est bien connu que faire grève est une partie de tout repos ! Plusieurs motifs expliquent pourquoi la plupart des journalistes recourent à ces formats et à cette manière de couvrir les mouvements sociaux. Tout d'abord, la précarisation de la profession en est un mais aussi le fait que les journalistes sont socialement situés « par leur origine sociale (le recrutement se fait au sein des classes possédantes et cultivées)... et par leur parcours scolaire : tout cela enrachine chez les professionnels de l'information

une manière commune de voir le monde qui leur inspire, sans même qu'ils aient à y penser, un jugement globalement hostile sur la grève, les fonctionnaires, les syndicats. »¹

Le bruit et la fureur

Cette volonté de durcissement de la réalité se manifeste aussi par le recours quasi exclusif à l'adjectif *sauvage* pour qualifier des grèves *spontanées*. L'utilisation du terme *grogne* participe de la même logique. *Le Robert* définit le verbe *grogner* comme signifiant « pousser un cri, en parlant d'un cochon, du sanglier et par extension de l'ours ». Ce qui offre la latitude de réduire les manifestants à une animalité dénuée de mots et de ramener une parole contestataire à un grognement qui manifeste un mécontentement ou de la douleur. Mais le grognement est un bruit et si c'est du bruit, cela ne compte pas par rapport à la parole et au dialogue.

Ces facilités de langage exagérant la portée de ce qui est réellement mis en œuvre visent en quelque sorte à disqualifier la parole des acteurs des mouvements sociaux en la réduisant à du bruit ou à des actes violents, auxquels toute instance officielle ne doit pas se sentir obligée de répondre. ■

1. Pierre Rimbart, « Le social et les conflits sociaux : actuels dans la presse », in Jean-Pierre Gélard, *Médias, mensonge et démocratie*, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 122.

Institutions bruxelloises, de la complexité à la créativité

Pour mieux comprendre l'évolution des institutions bruxelloises dans le cadre de la 6^e réforme de l'État, l'IRB a organisé deux journées de séminaire pour les délégués. La première étape, le 21 novembre, a permis de faire le point dans une perspective historique et de dresser le bilan de plus de vingt ans de fonctionnement de la Région de Bruxelles-Capitale.

La réalité institutionnelle de notre pays est d'une complexité qui laisse perplexe. Pour comprendre comment on en est arrivé là, une mise en perspective historique était nécessaire. C'est l'exercice auquel s'est livré avec pédagogie et clarté M. Jean-Paul Nassaux du Centre de recherche et d'information sociopolitique (CRISP).

Aux origines de la Belgique

Remontant aux circonstances qui prévalaient au début de la Belgique, il a rappelé l'émergence progressive d'une conscience populaire flamande en réaction à l'État bourgeois francophone. Un mouvement wallon, apparaît également, mais ne présente pas beaucoup d'influence car il n'est soutenu que par la bourgeoisie. Il faudra attendre l'après-guerre et l'essoufflement du dynamisme économique wallon pour qu'émerge un mouvement syndical mené par André Renard revendiquant l'autonomie wallonne.

Communautés culturelles et Régions

En 1970, on crée les communautés culturelles (française, flamande et allemande) dotées d'une assemblée et qui traiteront essentiellement de la politique culturelle. Dans le même temps, on inscrit dans la Constitution le principe de création des régions.

La réforme de 1980 voit naître les Régions flamande et wallonne et prévoit la possibilité qu'elles fusionnent avec les Communautés. Ce que la Flandre réalise, créant ainsi la première asymétrie institutionnelle. Entretemps, les communautés ont élargi leur compétence à d'autres domaines culturels et aux matières « personnalisables » (aide sociale, santé).

La réforme de 1988-89 marque un pas important car de gros paquets de compétences et les budgets qui y sont liés sont transférés du fédéral vers les niveaux communautaires (enseignement, aide à la presse écrite, publicité à la radio et à la télévision) et régional (travaux publics, transports en commun...).

Région bruxelloise

Il a fallu attendre 1989 pour que la Région bruxelloise soit créée. L'enjeu communautaire est important et les Flamands émettent deux exigences : la limitation aux dix-neuf communes et d'être associés à la gestion de la ville. Des lois spéciales de financement prévoient des clés de répartition basées sur le principe du « juste retour » (les entités reçoivent des moyens en fonction de ce qu'elles apportent). En conséquence, la Région se dote d'un parlement et d'un gouvernement où siègent des représentants des deux groupes linguistiques. Trois commissions communautaires (une francophone, une néerlandophone et une commune) viennent compléter la construction institutionnelle.

Réformes et crises successives

En 1992-93, on inscrit dans la Constitution que la Belgique est composée de communautés et de régions, mais les partis qui incarnent le mouvement flamand, Volksunie en tête, en veulent plus. Le principe qu'ils défendent est que les compétences résiduelles passent aux communautés et régions ; l'État fédéral ne conservant que celles qui lui sont explicitement attribuées. C'est cette logique qui marquera les réformes et accords successifs au cours des deux dernières décennies. En 1999, l'accord du Lambertmont organise le refinancement de la Communauté française et revoit la législation orga-

nique sur les provinces et communes. Les Bruxellois réorganisent l'équilibre entre néerlandophones et francophones au sein du parlement de leur région. On passe de 75 à 89 parlementaires dont 17 seront d'office issus de listes flamandes. De nouvelles revendications flamandes pour une réforme de l'État surgiront en 2003 avec notamment la question de la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Halle-Vilvorde qui a finalement été votée à l'été 2012. Parallèlement, on revoyait les lois spéciales de financement en cherchant de nouvelles clés de répartition entre fédéral, communautés et régions qui limiteraient la solidarité fédérale. Dans ce contexte, Bruxelles avait absolument besoin d'un refinancement de 500 millions d'euros pour faire face à ses obligations et défis liés à la démographie, à l'enseignement et à la mobilité, entre autres (l'accord prévoit 461 millions).

Simplification institutionnelle

Les niveaux de pouvoir se chevauchent à Bruxelles, entre Région, Communautés communautaires et communes. C'est aux Bruxellois qu'a été confiée la mission de présenter un accord de simplification institutionnelle. Il portera certainement sur des questions de propreté publique, de stationnement, de logement et de mobilité, mais il s'agit d'un accord provisoire. Il faudra



aller plus loin et la poursuite de cette démarche sera favorisée par l'autonomie constitutive conférée en octobre 2011 qui permet à la Région de modifier ses règles de fonctionnement pour autant qu'il y ait un accord entre les deux groupes linguistiques.

De nouveaux équilibres précaires

Les nouvelles répartitions de compétences révèlent rapidement l'insuffisance des moyens pour l'enseignement en Communauté française (qui contrairement au fédéral et aux régions n'a pas de compétence fiscale). La Région wallonne est disposée à l'aider, mais à condition que Bruxelles, région bilingue, participe également. Pour retrouver une marge de manœuvre pour l'enseignement et la culture, la Communauté française a cédé une partie de ses compétences à la Région wallonne en conservant une partie des budgets y afférant. Dans une logique de symétrie institutionnelle, ces mêmes compétences seront confiées à la Commission communautaire française (Cocof) en Région de Bruxelles-Capitale. Cette dernière pouvant aller chercher des budgets à la Région qui devra donner la même chose à la Vlaams Gemeenschapscommissie (VGC) pour respecter le principe d'égalité de traitement des deux communautés à Bruxelles.

Un fonctionnement spécifique

Le fait que deux grandes communautés exercent des compétences sur le territoire de Bruxelles, combiné aux réformes successives sont à l'origine d'incessants ajustements en vue de déterminer de nouveaux équilibres communautaires. Les compétences communautaires sont essentiellement liées aux matières personnalisables comme l'enseignement, la culture, la santé, l'aide aux personnes. Ces compétences peuvent concerner des institutions ou associations soit francophones, néerlandophones, ou encore bi-communautaires. Elles relèvent alors respectivement de la Cocof, de la VGC ou de la Commission communautaire commune (Cocom). Les matières régionales sont quant à elles liées au territoire. Le parlement régional outre son rôle

législatif, élit le gouvernement et contrôle son action. Pour faire voter une ordonnance (loi), il faut une majorité au sein du parlement. Pour modifier une législation sur les communes, il faut une majorité au sein de chaque groupe linguistique. Le gouvernement est composé d'un président, de deux ministres francophones, de deux ministres néerlandophones et de trois secrétaires d'État dont un néerlandophone. C'est l'ensemble du parlement qui élit les ministres proposés par leur groupe linguistique respectif.

Les commissions communautaires sont composées des élus régionaux selon leur rôle linguistique et sont sous la tutelle de leur communauté. Les secrétaires d'État sont sur le même pied que les ministres.

La Cocom qui gère des matières bi-communautaires à la même composition que le parlement régional. Dans la dynamique de la 6^e réforme de l'État, son implication va décupler. Des compétences en matière de santé, d'aide sociale et d'allocations familiales vont en effet lui être transférées. De 87 millions, son budget passera à 1,5 milliard en 2020 !

Paradoxalement, alors que les forces centrifuges conduisent à scinder les compétences fédérales, on doit faire des efforts de concertation et de coordination pour assurer une cohérence des politiques menées et garantir que les décisions que chaque entité prend ne compliquent pas la vie des citoyens.

Un bilan après 24 ans d'existence

Avec près de vingt ans en tant que ministre-président, Charles Picqué est un acteur et témoin de premier plan de l'évolution de la Région de Bruxelles-Capitale. Son analyse et sa vision apportent un éclairage précieux sur les enjeux et les défis auxquels Bruxelles est confrontée. Siège des institutions européennes, vitrine de la Belgique, convoitée par les Flamands et les Wallons, Bruxelles a trop longtemps été victime d'une conception utilitariste. La création de la Région lui a permis de prendre son destin en main pour déve-

lopper progressivement une approche cohérente de la ville du point de vue urbanistique, de l'aménagement du territoire, de l'enseignement et même du tourisme. Les grandes villes se dilatent et leur zone d'influence s'étend bien au-delà de leurs limites administratives. On parle aujourd'hui de communauté urbaine et il est pertinent d'y mettre en œuvre des politiques concertées.

Aujourd'hui, la première bataille est celle de l'offre des places et de la qualité de l'enseignement pour répondre au choc démographique.

Il s'agit également de proposer des politiques d'emplois cohérentes pour faire face au taux de chômage élevé que connaît la région alors qu'elle est le poumon économique du pays.

Enfin, la 6^e réforme de l'État et le transfert de compétence qu'elle implique engendrent de nouveaux défis. Les transferts ne concerneront pas que les compétences, mais aussi les moyens budgétaires et en personnel qui leur sont liés.

Sur ce dernier enjeu, la CGSP rappelle que seuls 90 % des budgets initiaux seront transférés aux entités fédérées ; ce qui créera d'emblée un déficit de moyens pour la mise en œuvre des nouvelles compétences. D'autre part, des transferts importants de fonctionnaires seront nécessaires ainsi que le choix de locaux et cela ne peut se faire dans l'urgence. Il est donc nécessaire de se pencher sur la question et de négocier sans attendre les élections de mai 2014 !

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB

www.cgsp-acod-bru.be



Oui, un autre monde **est possible !**

Nous voici donc au seuil d'une nouvelle année, certains diront celle de tous les dangers. En effet en mai, se dérouleront des élections, tant au niveau régional, que fédéral et encore européen. Quel que soit le résultat des scrutins, une chose est déjà acquise, c'est la mise en œuvre de la 6^e réforme de l'État qui interpellera. Une deuxième chose ne fait aucun doute, c'est le tour de vis supplémentaire dans les dépenses publiques avec les conséquences attendues et trop bien connues au niveau des services publics.

Qu'en est-il au niveau de notre secteur ?

On le voit, les problèmes budgétaires des communes et des CPAS font la une des journaux quotidiennement entraînant des problèmes d'emplois. Les organismes d'intérêt public sont aussi affectés notamment par le gel des recrutements et les départs à la pension qui ne sont plus remplacés. D'un autre côté, la régionalisation de certaines compétences telles que la politique de la santé et celles liées au vieillissement (financement des MR-MRS, services de soins à domicile...) mais aussi celles de la politique de l'emploi comme le programme APE pour n'en citer qu'un, sans compter les allocations familiales, qui elles aussi, vont revenir dans le giron régional, vont également nous toucher. Tout cela avec moins d'argent au départ et plus fort encore avec l'objectif de faire des économies dans les années à venir.

La FGTB et la CGSP notamment, via les articles publiés dans *Tribune*, dénoncent sans relâche et le répètent avec la même vigueur, d'autres solutions existent, l'austérité n'est pas la solution pour sortir d'épaisseur, mais c'est assurément le moyen d'enrichir les plus riches et d'écraser les plus pauvres.

On ne s'étonnera pas trop non plus du fait que nos patrons, les responsables politiques de tous niveaux de pouvoirs, ne respectent pas le dialogue social : « les syndicats, ces empêcheurs de tourner en rond, ce clou dans notre chaussure, qu'ils se contentent d'être « informés », c'est déjà pas mal ». « Que dites-vous ? » Négocier : « c'est quoi cela ? Alors qu'il est déjà si compliqué d'obtenir un accord politique au sein des gouvernements, de convaincre l'Europe qu'on fait des économies, ouvrir des discussions avec les travailleurs, c'est inutile voyons, c'est une perte de temps et c'est peut-être même bien dangereux ». Ainsi, nos élus considèrent que les négociations syndicales se résument à une simple formalité prévue par la loi, quand ils la respectent. Les agents des services publics sont devenus des adversaires qu'il faut éliminer. Moins il y en a et mieux c'est, tant pis pour les statistiques du chômage, « d'ailleurs les chômeurs ces fainéants, qu'on les « active » et ils trouveront un emploi ! »

Je vais vous surprendre, mais ce qui m'étonne le plus c'est que je pense qu'ils sont persuadés de ce qu'ils disent, oui ils y croient !

Mais nous, ne nous laissons pas prendre par ce discours trompeur. Il faut agir, chacun d'entre nous peut agir. Ainsi, en plusieurs endroits, la mobilisation des organisations syndicales et des travailleurs a fait reculer des employeurs va-t'en guerre ; notre pression au niveau du gouvernement wallon provoque un débat qui devrait obliger les employeurs à un peu plus de respect et à écouter les alternatives aux licenciements dans les pouvoirs locaux. Les pompiers réagissent et manifestent contre les propositions de statuts qui ne leur conviennent pas. Participez à toutes les campagnes de contestation de la FGTB et CGSP wallonne. Il existe des publications, des livres, des conférenciers qui s'écartent des discours dominants qui proposent d'autres voix. Oui un autre monde est possible !

*Liliane Lemauvais
Secrétaire générale*

Un client peu sérieux

Au début de l'année, la CGSP avait appris que le secrétaire d'État à la Fonction publique avait fait approuver par le Conseil des ministres un projet de circulaire concernant l'« Orientation client dans les administrations fédérales ». Nous avons alors exigé une discussion de ce projet au Comité B.

Lors de la réunion, nous (et nous seuls...) avons fait valoir qu'un service public n'a pas de **clients** : pas au sens courant du mot, qui est purement commercial, et encore moins au sens romain de « personne qui se plaçait sous la protection d'un patron ». Un service public n'a que des **usagers** ;

bien les servir doit être sa fierté, et celle de son personnel.

L'Autorité avait balayé nos arguments avec arrogance, en affirmant qu'aucun texte légal n'imposait le terme « usagers » et qu'en outre, la traduction néerlandaise « *gebruikers* » évoque d'habitude les consommateurs de stupéfiants. La circulaire n° 626 du 14 mars 2013 est donc parue sans amendement au *Moniteur* du 22 mars.

Sept mois plus tard, l'Autorité fédérale l'a rendue **illégale** en publiant au *Moniteur* du 4 octobre l'arrêté royal du 24 septembre 2013 relatif à l'évaluation dans la Fonction publique

fédérale. En effet, parmi les critères qui permettent d'attribuer la mention « répond aux attentes », l'article 13, § 1^{er}, 3° de cet arrêté énonce : « *avoir été disponible à l'égard des usagers du service* » (en néerlandais : « *voor de gebruikers van de dienst* »).

À moins que le texte invite à se montrer disponible « pour les **toxicomanes** du service », il y a donc bien une disposition réglementaire qui impose le terme « usagers », et non « clients ».

Si vous n'avez jamais vu marquer contre son camp, admirez ce superbe goal du secrétaire d'État.

J. Jacqmain

Réforme de la Sécurité civile

Les discussions sur la mise en œuvre de la réforme de la Sécurité civile battent leur plein et malheureusement elles ne vont pas dans l'intérêt des pompiers.

Au Comité C du 29 novembre 2013, la CGSP a marqué son désaccord complet avec le projet de l'Autorité, concernant le projet de loi « fixant certains aspects de l'organisation du temps de travail des membres opérationnels des zones de secours ». Ci-dessous les remarques de la CGSP.

La CGSP entend signer un protocole de désaccord aux motifs suivants :

- Lors de la publication de la loi du 14 décembre 2000, les volontaires ont été exclus de la loi fixant certains aspects de l'organisation du temps de

travail dans le secteur public. Ils ne figurent pas davantage dans le projet actuellement sur la table. Il s'ensuit qu'en matière de temps de travail, les volontaires des services d'incendie ne relèvent d'aucune législation. Ce qui est, cependant, contraire à la directive européenne 2003/88 du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'organisation du temps de travail. On considère injustement que les volontaires ne sont pas des travailleurs et on les exclut injustement de la législation sur le temps de travail. La Commission européenne a entrepris à ce propos les premières démarches d'une procédure en infraction de sorte que la Belgique sera bientôt condamnée.

- Alors que la loi du 14/12/2000 était en préparation, c'est la CGSP qui a combattu avec succès pour faire

remplacer la limite de 48 heures visée dans la directive par une limite de 38h/semaine.

- Notre position en la matière n'a pas varié depuis.
- Dans la loi du 14/12/2000, la Belgique n'a pas eu recours à la possibilité d'exclure les fonctions dirigeantes de la protection (art. 17 61a de la directive).
- Nous refusons d'accepter que le temps de travail du personnel des services d'incendie ne soit pas de 38h pour tout le monde. Nous ne voulons pas d'indemnité pour les heures au-delà de 38h mais nous revendiquons au contraire un salaire qui rémunère toutes les heures.
- Le principe de la garde à la caserne (art. 3.6) est inacceptable pour nous, même si cette garde est incorporée dans le temps de travail. ■

Police

Réunion avec les ministres de l'Intérieur et de la Justice

Le 27 novembre 2013, les organisations syndicales représentatives étaient reçues par les ministres de tutelle.

Cette réunion faisait suite au courrier adressé à la ministre de l'Intérieur (voir tribune de décembre) annonçant que les organisations syndicales refusaient de participer à toutes négociations syndicales dès lors que les accords antérieurs, remontant parfois à plusieurs années, n'étaient pas concrétisés. Parmi ces points, il y avait bien entendu la lutte contre la violence envers les policiers.

Les organisations avaient déposé un préavis de grève en front commun jusqu'au 3 janvier 2014 si ces problématiques n'évoluaient pas et les choses ont enfin bougé.

En ce qui concerne la violence envers les policiers, 15 items étaient retenus et sont finalisés ou en voie de l'être.

En ce qui concerne les arrêtés relatifs aux accords sociaux anciens, l'essentiel paraîtra au Moniteur avant la fin de l'année ou en début 2014.

Compte tenu de l'évolution positive de ces dossiers, les organisations syndicales ont décidé de lever le préavis de grève et de retourner à la table des négociations.

Les points futurs à y discuter seront l'optimisation de la police fédérale, la médecine curative, les indemnités de repas (simplification), les indemnités des chargés de cours, les cahiers revendicatifs, la formation de base, l'AIG (passage au SPF Intérieur), les missions de l'AIG et du Comité P, l'adaptation du statut disciplinaire n'en fait plus partie.

Ci-dessous la note d'engagement remise aux organisations syndicales lors de la réunion.

Les engagements en matière de lutte contre la violence à l'égard des policiers continuent à être tenus.

Les mesures en ce qui concerne l'Intérieur

Pour rappel, les diverses mesures concrètes et les textes législatifs qui ont été pris sont le résultat de discussions au sein de quatre groupes de travail relatifs :

- à la sensibilisation, à la prévention et à la formation,
- à l'analyse du phénomène de la violence,
- au suivi et à l'accompagnement,
- à la justice.

1. Une formation spécifique en management des ressources humaines pour les responsables des ressources humaines fin 2013

Comme demandé, une formation spécifique en management des ressources humaines a été mise en place pour mieux connaître les attitudes et démarches à avoir en cas d'accidents. Cette formation s'étalera sur 4 jours et aura lieu sous la forme de 5 modules. Les inscriptions à cette formation spécifique démarrent en 2013, avant la fin de l'année. Elle sera organisée pour les responsables des ressources humaines des zones de police et de la police fédérale afin qu'ils puissent gérer au mieux les accidents de travail et les actes violents commis sur des policiers. Pour les zones plus petites, le besoin de ce genre de formations se fait particulièrement sentir.

La formation en 5 modules est finalisée et traitera de l'aspect « qualification et suivi d'un accident de travail », de l'aspect « psycho-médico-social en matière de violence contre les policiers », de l'aspect juridique d'un accident de travail, de l'aspect du bien-être au travail et, enfin, de l'aspect obligatoire de l'employeur en matière de bien-être au travail. L'accord intervenu, en concertation avec les organisations syndicales, va maintenant être transformé dans un dossier « agrément » qui sera concerté début janvier, avant le lancement effectif des formations.

2. Un site interne avec les informations nécessaires et utiles

Un site interne, via un onglet spécifique à la lutte contre la violence envers les policiers qui y sera ajouté, permettra de fournir aux membres de la police intégrée, ainsi qu'aux victimes de violence, toutes les informations nécessaires et utiles telles que les bonnes pratiques, la jurisprudence existante, les formulaires adéquats, etc. en cas de violences ou accidents du travail. Le but c'est que ce soit un outil pratique et rapide pour les membres du personnel concernés par la problématique de la violence contre les policiers, qu'ils soient gestionnaires de dossiers ou victimes.

Ce site est facilement accessible, via Intranet ou via Internet, aux membres de la police locale et de la police fédérale.

3. Une nouvelle circulaire publiée pour fournir un appui juridique en cas de dommage moral et de fausses plaintes

Cette circulaire GPI 72, qui a pour objectif que la police locale et la police fédérale entreprennent, en tant qu'employeur, des démarches juridiques lorsqu'un policier a subi un dommage physique ou moral ou lorsqu'il a été victime d'une fausse plainte, a été publiée le 8 mars 2013 au Moniteur belge.

4. Plusieurs améliorations statutaires pour les policiers victimes de faits de violences

Plusieurs textes juridiques ont déjà été préparés, comme par exemple :

1. Un projet d'arrêté royal statutaire rendra formellement possible la réaffectation au sein de la police intégrée – de la police locale vers la police fédérale et inversement – lorsqu'un policier a subi une expérience traumatisante suite à un acte de violence. Actuellement, ce passage est certes possible mais il reste basé sur le bon vouloir des autorités. Le dossier est prêt et vient

de recevoir l'accord du ministre du Budget. Le texte est entré dans sa phase finale : l'avis du Conseil d'État vient d'être sollicité. Ce même projet d'arrêté royal devra rendre possible le financement direct par les autorités des frais encourus par les policiers victimes de violence. À l'heure actuelle, ils doivent en effet avancer eux-mêmes l'argent, pour ensuite être remboursés.

2. Un projet d'arrêté ministériel relatif à la constitution en partie civile prévoit la possibilité pour un policier que se constitue partie civile de voir le temps utilisé pour ses démarches comme du temps de travail. L'accord du secrétaire d'État à la Fonction publique vient d'être donné.
3. Un projet d'arrêté royal statutaire au sujet de la protection et de l'aide juridique rendra plus pratique l'usage des procédures existantes (qui découlent d'un arrêté royal du 10 avril 1995) et il visera aussi à les accélérer. Le texte est entré dans sa phase finale : l'avis du Conseil d'État sera sollicité dès aujourd'hui, maintenant que les accords du Budget et de la Fonction ont été obtenus.
4. Enfin, pour la fin de l'année 2013, un vade-mecum détaillé sera finalisé concernant l'accompagnement et le suivi à l'égard de tous les policiers victimes de violence : le groupe de travail III a validé les premiers textes le 25 novembre.

5. Une « stress team » en vigueur pour la police et les membres de la famille du policier victime de violence

La « stress team » spécialisée de la police fédérale fournit dès à présent, comme demandé, de l'aide et du soutien non plus seulement au policier mais également à sa famille. Les zones de police seront en outre sensibilisées via une circulaire ministérielle pour pouvoir mieux y faire appel, en connaissant son existence. Cette circulaire étend le champ d'intervention de la « stress team » en matière de violence grave contre les policiers. Dans ces cas, elle prend en charge la victime

et sa famille au-delà de la simple phase de crise, tant pour les policiers locaux que fédéraux, et ce, gratuitement.

6. Le recueil de renseignements auprès des policiers victimes de violence publié dans un mois

Afin de pouvoir disposer de données exactes en ce qui concerne la violence contre les policiers, la police fédérale a finalisé, au sein de la police intégrée, une vaste enquête qui permettra d'aboutir à une cartographie précise de ces faits de violence, sans se limiter aux faits les plus lourds. Le nombre de personnes ayant répondu est élevé. La présentation des résultats des organisations syndicales a été faite le 8 novembre dernier.

La Direction Appui de la Police fédérale (DGS) est en train de travailler à la rédaction d'un rapport avec des recommandations.

7. Un enregistrement central de la violence à l'égard des policiers

La police fédérale finalise un monitoring permanent des incidents au travers d'un système d'enregistrement centralisé, rapide et facile à utiliser. La mise en vigueur de ce système est prévue pour le 1^{er} avril 2014, après la phase-test qui sera lancée au 1^{er} janvier 2014. Au-delà des actes de violence armés, y seront désormais aussi mentionnées toutes les autres formes de la violence. Le champ d'application de la circulaire GPI 62, qui se limite actuellement aux seuls incidents de tir, sera ainsi étendu à toutes les formes de la violence.

Les statistiques qui ressortiront de cet enregistrement pourront être utilisées tant par les zones de police que par la police fédérale.

8. Une campagne de sensibilisation « respect envers les agents de l'autorité »

Le dossier d'une large campagne visant à sensibiliser le grand public à davantage de respect envers les personnes ayant des fonctions d'autorité est prêt. Une étude d'impact sur l'opinion publique a déjà été réalisée. Le dossier a été préparé avec la Chancel-

lerie du Premier ministre et doit recevoir l'accord du budget. Le Conseil des ministres du 24 octobre dernier en a pris connaissance et il a été demandé de finaliser le processus.

9. Une formation de base et continuée relative à la maîtrise de la violence

Afin de pouvoir mieux anticiper les situations violentes sur le terrain, une formation complémentaire est prévue dans la formation de base dans le cadre de la réforme de la formation. Plus d'attention sera consacrée aux aptitudes communicationnelles, dans le cadre de la formation continuée relative à la maîtrise de la violence. L'accent est pour le moment mis sur les aspects techniques et l'instruction au tir et pas assez sur les aptitudes verbales (circulaire GPI 48). Le dossier relatif à la proposition d'adaptation de la GPI 48 et aux formations est prêt et il sera négocié prochainement avec les organisations syndicales.

10. Des gilets pare-balles pour tous les aspirants en vigueur

Désormais, chaque aspirant dispose depuis début 2012 d'un gilet pare-balles, dès le début de sa formation de base, et le garde pour la suite, lorsqu'il quitte l'école de police.

11. De nouveaux subsides pour l'achat de moyens de protection pour les policiers des zones de police et de la police fédérale

Le ministre déposera une proposition afin de permettre en 2014, dans le cadre de la neutralité budgétaire, d'affecter un montant budgétaire spécifique pour des subsides de 50 pc pour l'achat de moyens de protection pour le personnel (casques et gilets pare-balles) pour la police.

12. La réserve (FERES) et les corps d'intervention ont été renforcés et permettront d'apporter un meilleur soutien aux zones

Dans le cadre du recrutement d'effectifs supplémentaires, la ministre a pris la décision d'élargir l'appui actuel de

FERES aux week-ends et aux nuits – cet appui sera étendu 7 jours/7 en matière de maintien de l'ordre et n'aura plus seulement lieu de façon épisodique.

Cette décision sera opérationnelle à partir du 1^{er} décembre 2013, selon la nouvelle formule en vigueur (appui étendu).

La réserve permet d'intervenir dans des missions à risques à la demande des zones. La circulaire GPI 44 sera d'ailleurs modifiée en ce sens d'ici la fin de l'année. Elle précisera que les zones doivent y recourir.

Les corps d'intervention de toutes les provinces seront renforcés d'une centaine de postes grâce notamment aux 400 policiers fédéraux supplémentaires qui arrivent en 2014.

13. Une circulaire d'analyse des risques

Une nouvelle circulaire avec des lignes directrices concernant « la gestion de l'espace public », c'est-à-dire la

manière avec laquelle l'ordre public est maintenu et réparé, est prête. Cette circulaire attirera aussi l'attention sur la nécessité des analyses de risques, dans la perspective du bien-être au travail et de la protection : ce paragraphe sera soumis au débat avec les partenaires sociaux.

Comme tout employeur dans ce pays, les autorités locales et fédérales de la police ont l'obligation de placer leurs travailleurs dans les meilleures conditions de travail possibles.

La ministre met ainsi l'accent sur le renforcement nécessaire des mesures de prévention et de précaution relevant des services opérationnels et notamment des diverses autorités locales dans la préparation d'opérations à risques telles que celles de Meulenberg.

14. Des bodycams pour un compte-rendu objectif des faits

Un projet de loi modifiant la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance est pour le moment finalisé, en lieu avec la commissaire générale

de la police fédérale et la Commission permanente de la police locale. Il prévoit l'instauration de bodycams qui seraient utilisées dans des conditions bien précises, notamment face à des situations de menace, et en total respect de la législation relative à la vie privée. Un tel dispositif permettrait d'avoir un effet préventif et dissuasif, ainsi que d'objectiver les faits, de part et d'autre.

15. Un numéro d'intervention, à la place du nom, pour pouvoir identifier un policier

Un projet de loi est actuellement en discussion à la Chambre, après avoir déjà été voté au Sénat, concernant la possibilité de remplacer le nom du policier sur son uniforme par un numéro d'intervention, afin de préserver son identité pour des raisons de sécurité. L'article 41 de la loi sur la fonction de police, au sujet de « la protection de l'identité », prévoit en effet que le policier a le droit, dans des circonstances déterminées et pour des raisons de sécurité, de garder secrets son grade et son identité. ■

RÉGION WALLONNE

Un OIP au centre de l'action sociale

Le centre régional de soins psychiatriques « Les Marronniers » à Tournai

Un OIP sans statut... jusqu'à juin dernier ! La délégation pousse un ouf de soulagement, ses incessants efforts ont enfin abouti. L'occasion pour Tribune de vous présenter l'organisme et ses délégués.

La Région wallonne est le gestionnaire du Centre « Les Marronniers » spécialisé dans la prise en charge et le traitement de maladies et troubles mentaux. C'est désormais le seul hôpital psychiatrique de la Région wallonne depuis qu'il y a deux ans « Le chêne aux haies » de Mons a été rattaché à l'intercommunale Centre hospitalier universitaire et Psychiatrique de Mons Borinage.

Afin de rencontrer toutes les situations particulières et les besoins spécifiques des usagers, « Les Marronniers » proposent une offre très large. Les soins et la prise en charge des usagers se font aussi bien sous la forme d'une hospitalisation complète que d'une hospitalisation partielle, de jour ou de nuit. Des services adaptés sont également dispensés en Maisons de soins psychiatriques – elles accueillent des usagers stabilisés mais pas encore en mesure de se réintégrer de manière autonome dans la société. Quant aux sections de Défense sociale, elles sont destinées à l'internement des personnes ayant commis un délit et reconnus irresponsables de leur

acte au moment des faits par la Justice. Le centre régional de soins psychiatriques participe également à la gestion d'habitations protégées, situées hors sites hospitaliers et hébergeant des usagers en voie de resocialisation.

En collaboration avec le médecin-psychiatre responsable du projet thérapeutique de l'usager, les équipes de soins mettent en œuvre une prise en charge pluridisciplinaire à laquelle participent des professionnels aux compétences variées : infirmier(e)s, aides soignant(e)s, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, éducateur(ice)s, assistant(e)s sociaux, logopèdes, psychologues, etc.

Le Gouvernement wallon, via l'octroi de subsides d'investissements, joue un rôle essentiel dans la rénovation des infrastructures et, donc, dans la mise à disposition du personnel d'un outil adéquat, permettant un accueil de qualité pour les patients.

Le CRP « Les Marronniers » est administré par un Conseil d'administration composé de dix membres (7 membres désignés en raison de leur compétence en matière de santé mentale et de gestion hospitalière et représentatifs des familles politiques présentes au Gouvernement ainsi que 3 Commissaires du Gouvernement).

Les différents secteurs de l'institution

La Défense sociale

Subventionné par les Ministère de la Santé publique et de la Justice, il s'agit du plus gros secteur : 360 patients internés.

La Maison de soins psychiatriques

Subventionnée par l'INAMI accueille des usagers stabilisés en voie de resocialisation et parfois en fin de vie 120 lits.

Le Centre hospitalier de soins

Propose un encadrement thérapeutique à 350 patients environ. Il accueille toutes les pathologies aiguës ou chroniques, toutes les classes d'âge.

Sur base volontaire, sont prises en charge des personnes souffrant d'assuétudes, de dépression, ou encore mises en observation suite à une décision de justice.

Une vingtaine de lits sont aussi réservés aux mineurs envoyés par le Juge de la Jeunesse.

Divers projets pilotes sont en cours tel le Projet 107 permettant à des équipes mobiles pluridisciplinaires d'aller au domicile des usagers soit lors d'une crise aiguë soit dans un suivi thérapeutique ainsi que le projet de la Maternologie.

Le personnel

« Les Marronniers » fonctionnent quasiment en autarcie : personnel médical et paramédical bien sûr, mais aussi un économat, des cuisines, des départements techniques, un important personnel administratif de support...

Sur les 1 040 membres du personnel, 400 seulement font partie du personnel hospitalier à proprement parler, et sont sur le terrain 24h/24, assurant une présence continue auprès des usagers.

Le secteur paramédical (kinés, logopèdes, psychologues...) compte environ 180 personnes ; les autres sont du personnel administratif, technique ou ouvrier.

Et l'ensemble ne comprend que 40 statutaires !

Une particularité de l'institution est due à sa situation géographique, en zone frontalière : 30 à 40 % du personnel sont de nationalité française.

Enfin un statut !

En juin, la ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, Madame Tillieux, est venue à Tournai pour officialiser la création d'un statut pour le personnel, bénéficiant enfin du Code de la Fonction publique wallonne.

Plus de 15 ans (et 6 ministres)... que le front commun syndical se battait pour l'obtenir ! Sans cesse postposé, sans cesse repris à zéro quand les législatures changeaient... On n'y croyait même plus !

Toutefois, la délégation constate avec regret que le statut semble être une épine dans le pied de la Direction, obligée de nommer les agents. Plus d'agents nommés avec un statut sur lequel s'appuyer = moins de contractuels malléables. Donc moins de flexibilité, de possibilités de pressions. Donc moins de liberté dans la gestion, et la Direction n'apprécie pas !

Maintenant on veut du concret !

La ministre Tillieux a clairement précisé qu'un budget était prévu pour les nominations. Donc l'argent ne devrait pas constituer un frein et le problème du financement ne devrait pas être pris comme excuse.

Des profils de fonction ont été établis. Donc une procédure de sélection pourrait être mise en œuvre, supervisée et avalisée par le SELOR.

Il a été inscrit d'arriver à 10 % de nominations, toutes catégories confondues, dans les 12 mois de la promulgation de l'arrêté du Gouvernement wallon, de 15 % dans les 18 mois et de tendre par la suite au 30 %.

Mais force est de constater qu'au terme de la première année rien ne sera fait. La Direction « procrastine » avec brio et réunit les syndicats début novembre pour « reparler » du 1er phasage. Il reste 1 mois avant la fin de l'année... Vu la disparité des profils et le nombre de fonctions différentes, même en commençant immédiatement, jamais les procédures de sélection ne sauront être menées à terme dans les délais.

Pourtant la délégation ne reste pas inactive, dans le cadre des Comités de concertation au sein de l'institution, par ses interpellations, relayées par sa représentante de la CGSP-Admi Sabine Libert ayant un mandat d'observatrice au CA, au Comité de Secteur XVI, Alain Dekyndt bien soutenu par André Gilles dénonce inlassablement les manœuvres de blocage de la Direction...

La délégation est pour le dialogue social mais s'il faut durcir le ton, ou envisager des actions, la CGSP-Admi est prête.

La délégation

- Alain Dekyndt, Président
- Yves Mathieu et François Nisolle, Vice-présidents
- Frédéric Bacart, Pierre-Jean Cornu, Colette Delcourte, Delphine Foucart, Abdelillah Habil, Nathalie Lenne, Yvon Lenne, David Morain, Michel Tricourt, Délégués

« La délégation des Marronniers »



Plus de 45 % du personnel est affilié à la CGSP, syndicat majoritaire. C'est une source de satisfaction mais aussi une lourde responsabilité pour la délégation.

Alain Dekyndt, le président, est très fier d'évoquer la tenue systématique d'élections syndicales tous les 4 ans, sans faillir. La difficulté est de pouvoir compter sur un délégué pour représenter chaque secteur de l'institution : trouver des volontaires, des personnes

motivées, et qui soient suffisamment connues pour être démocratiquement élues.

Après, il faut convaincre et faire en sorte que tous les délégués s'investissent, participent au CCB, restent motivés sur la durée.

Un autre souci : la délégation compte seulement trois statutaires. Alain Dekyndt estime que le travail syndical serait plus serein si la délégation

avait la possibilité de ne plus devoir « envoyer au feu » des contractuels forcément plus fragiles face à l'autorité. Mais bon, le nouveau statut devrait permettre des nominations... tous les espoirs sont donc permis d'accueillir des délégués nantis d'une nomination !

Vu son attitude peu constructive et son immobilisme, la Direction considère la délégation comme « du poil à gratter » qui l'empêche de vivre paisiblement ! Poser trop de questions est mal vu, transmettre une quelconque information inenvisageable. Car savoir, c'est pouvoir... Dans une telle atmosphère où la concertation semble lettre morte, même les questions très simples à résoudre prennent un temps fou.

Néanmoins, l'existence même de ce statut tant attendu est une puissante source de motivation pour Alain, Yves, François et les autres... une délégation unie, volontaire et combative. Qui ne baissera pas les bras... même si ce sera difficile ! ■

Admi-PARA-BRU

L'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES)

Un nouvel OIP de type B est créé en Communauté française, il s'agit de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES). Cette académie a été créée par décret en Secteur IX, enseignement.

Son but est de garantir l'exercice de différentes missions d'enseignement supérieur, de recherche et de service à la collectivité et de susciter des collaborations entre les établissements.

Le statut et le cadre de cet organisme ont été négociés en urgence au Comité de

Secteur XVII. La négociation s'est clôturée le 12 novembre 2013 par un protocole d'accord. La CGSP a demandé la mise en place rapide d'un CCB ainsi que la concertation du cadre et d'un programme.

Le personnel du CIUF (Conseil inter-universitaire de la Communauté française) sera transféré dans ce nouvel organisme et le CIUF sera dissous.

Le personnel de l'OES (Observatoire de l'Enseignement supérieur), du CGHE (Conseil général des Hautes Écoles) et

du CSESA (Conseil supérieur de l'Enseignement supérieur artistique) y sera également transféré.

Le personnel sous contrat APE gardera son contrat APE, les contractuels auront un avenant à leur contrat de travail et le personnel statutaire sera directement transféré dans le cadre.

Nous serons très attentifs à l'évolution de ce dossier et à ce que la concertation se déroule le plus rapidement possible. ■



Meilleurs voeux 2014

- + d'Espoir**
- + de Solidarité**
- + d'Humanité**

Pour bien commencer la nouvelle année...

***La Camarade Josiane DEKOKER,
Présidente du secteur ainsi que l'équipe du Secrétariat wallon
vous souhaitent une excellente année 2014***

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 /** Actualités – Dans nos régionales
- 3 /** Édito • Bonne année 2015, année de l'exclusion
- 4 /** Dossier • L'État social – Une révolution toujours d'actualité, mais largement impensée
- 6 /** Le mot qui pue • La grogne, la grève et la prise d'otage
- 7 /** IRB • Institutions bruxelloises : de la complexité à la créativité

www.cgsp-wallonne.be

SOMMAIRE

Infos Admi

- 9 /** Édito • Oui, un autre monde est possible !
- Fédéral**
- 10 /** Un client peu sérieux
/ Réforme de la Sécurité civile
- 11 /** Police • Réunion avec les ministres de l'Intérieur et de la Justice
- Région wallonne**
- 13 /** Un OIP au centre de l'action sociale
- Admi-PARA-BRU**
- 15 /** L'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES)

www.cgspadmi.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB

Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11